



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Election du président du conseil municipal
2. Election du bureau du conseil municipal
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023
4. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023
5. Rapport de la commission des bâtiments
6. Rapport de la commission sports, culture et loisirs
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence.

1. Election du président du conseil municipal

Nul autre membre du conseil municipal n'ayant proposé sa candidature, Rémi Fouchault est réélu à l'unanimité.

2. Election du bureau du conseil municipal

Sans autre candidature reçue, Stéphane Grobéty est réélu à la vice-présidence et Mesdames Dupraz et Koumrouyan au secrétariat du bureau.



3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

En préambule à l'adoption du procès-verbal, le président mentionne qu'un point est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance, sur demande de l'exécutif, soit point 6 bis : Résolution relative au plan directeur cantonal forestier.

Sans commentaires, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

4. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023

Le président passe la parole au maire qui confirme que les travaux du secteur ouvert devant le café-restaurant seront terminés d'ici fin juin, comme prévu, et qu'une interruption bienvenue pour les riverains aura lieu jusqu'à la rentrée scolaire. Il précise en outre qu'il a été décidé de poser uniquement un enrobé provisoire sur la chaussée, vu le chantier privé Ducret qui génère le passage de nombreux gros camions. Il serait fort dommage que ces derniers altèrent la chaussée, aussi nous attendrons la fin complète de l'étape actuelle d'ici une année pour procéder au revêtement définitif.

Le chantier ne rencontre pas de difficultés majeures outre le fait qu'aucune canalisation n'a été trouvée pour les eaux usées de la cuisine du café-restaurant qui se déversaient dans le sol, incongruité qui va être corrigée. Un petit souci également pour l'éclairage public du secteur qui ne fonctionne pas et est en cours de réparation.

5. Rapport de la commission des bâtiments

Rémi Fouchault invite le président de la commission, Laurent Zimmermann, à faire son rapport. Ce dernier relate que la commission s'est réunie le 30 mai afin de reprendre les éléments des trois expertises énergétiques réalisées pour les bâtiments de l'école/salle communale, Maison-Forte 14 (locatif) et Maison-Forte 29 (café-restaurant).

Le but de la commission était de déterminer la priorité à donner à la mise en œuvre des travaux dans les différents bâtiments selon une liste de critères, dont le coût, l'avancée de la construction des canalisations communales et le bien-être de nos locataires.

La commission recommande de privilégier l'amélioration énergétique du bâtiment Maison-Forte 14, selon la variante B qui présente un rapport coût / efficacité intéressant. Les travaux de rénovation thermique des autres bâtiments interviendront ultérieurement. Ainsi, les travaux au café-restaurant, qui seront très importants, pourraient avoir lieu lors d'un changement de gérance. Sont également évoqués la prise en compte de la nécessité et du coût de reloger ou non les locataires, ainsi que la vétusté des systèmes de chauffage.



Hubert Dethurens estime qu'une amélioration notable pourrait être apportée au bâtiment Maison-Forte 14 sans devoir reloger les résidents, notamment l'isolation sous toiture et les vitrages.

Si mandat est donné à l'exécutif, Thierry Arn pense qu'il est nécessaire de recourir à un architecte / ingénieur thermique, avec des honoraires raisonnables, afin d'étudier plus précisément les possibilités de rénovation énergétique dudit bâtiment, en maintenant les locataires sur place. Il rappelle que cette maison pourrait comporter de l'amiante, ce qui compliquera les travaux et augmentera les coûts. Il se propose finalement de revenir devant le conseil en automne avec des précisions.

6. Rapport de la commission sports, culture et loisirs

Rémi Fouchault, président de la commission, rappelle que l'objectif de la commission était de réfléchir sur la participation de la commune à l'événement cantonal « La nuit est belle » du 22 septembre en proposant des animations.

Ayant eu connaissance que la commune de Soral était déjà fort engagée dans la préparation d'activités autour de cette soirée, la commission a estimé qu'il serait malvenu de « faire concurrence » à nos voisins. Aussi, la commission souhaite cette année uniquement proposer le soutien de Laconnex à Soral et une organisation en duo pour 2024.

6 bis Résolution sur le plan directeur cantonal forestier

Sur invitation du président, le maire donne des explications sur la consultation en cours pour laquelle le préavis des communes est sollicité dans un court délai, conformément à la pratique courante du canton de publier des documents indigestes avec un temps de retour minimum ...

Hubert Dethurens a pris avis auprès d'AgriGenève, organe qui se soucie de défendre les intérêts des campagnes. Les préoccupations principales vis-à-vis de ce plan sont d'une part de freiner l'envie patente du canton d'agrandir les zones de forêts, notamment en récupérant des terres agricoles délaissées et, d'autre part, d'éviter l'adoption de mesures de protection supplémentaires des périmètres forestiers déjà très protégés dans le droit suisse. Le maire donne lecture de la proposition de résolution ajoutant qu'il ne se fait guère d'illusions sur son effet réel car très peu de communes répondront à la consultation. Il donne également lecture d'un courrier déjà adressé au département dont il a transmis copie à toutes les communes.

Stéphane Grobéty manifeste son embarras de voter une résolution sur un document dont le conseil n'a pas pu prendre connaissance préalablement. Le maire comprend sa remarque et est navré de la pratique du canton. Néanmoins, il relativise la portée du préavis communal qui est surtout symbolique.



Le président passe au vote de la résolution.

**Résolution du Conseil municipal de Laconnex relative
à la consultation publique sur le Plan directeur forestier cantonal**

- vu la lettre de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature relative à la consultation publique sur le Plan directeur forestier cantonal du 22 mars 2023,
- vu le dossier explicatif accompagné de fiches thématiques et plans,
- vu la procédure prévue par les dispositions du règlement de l'art. 28 RForêt qui permet aux communes d'exprimer leur préavis sous forme de résolution,
- conformément à l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

De préavisier défavorablement la mise à jour du Plan directeur forestier cantonal à moins que les remarques suivantes ne fassent l'objet des modifications requises du plan:

- le plan directeur ne doit en aucun cas permettre l'augmentation des surfaces forestières, notamment au travers des lisières, qui, inévitablement, deviendront forêts dans quelques années ;
- les sols nourriciers ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de compensations forestières ;
- finalement, en tant que commune principalement rurale, la commune de Laconnex ne peut qu'appuyer les recommandations formulées par AgriGenève que nous reprenons à notre compte.

La résolution est adoptée par 7 OUI et 2 ABSTENTIONS.

7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Cartes CFF communes* : Hubert Dethurens rappelle que les actuelles cartes journalières CFF vont disparaître à la fin de l'année. Une solution de remplacement a été mise sur pied qui fonctionnera très différemment puisque toutes les communes suisses se partageront un nombre défini de cartes sur une même plateforme à laquelle elles auront seules accès. Par ailleurs, le coût est notablement augmenté pour les usagers et les communes ne pourront plus servir uniquement leurs habitants. L'exécutif a donc décidé de ne pas participer à cette nouvelle offre estimant qu'elle n'apporte aucun avantage significatif aux habitants de la commune et que la mairie n'a pas à faire le travail d'un guichet CFF.
- ❖ *Haies privées* : le maire va adresser une communication aux propriétaires dont les haies en bordure dépassent largement les dispositions réglementaires (6m de haut) et/ou débordent sur le domaine public.



- ❖ *Défibrillateur* : Thierry Arn informe le conseil qu'un 2^{ème} défibrillateur a été commandé et qu'il sera vraisemblablement installé sur le mur à côté de la bijouterie au début de la route du Coteau, emplacement central dans le village.
- ❖ *Sorties diverses* : Jean-Pierre Gantner fait état que la sortie des aînés aura lieu le mercredi suivant 14 juin et que la sortie rafting pour les jeunes des communes de Soral et Laconnex est fixée au 24 juin. Il remercie les conseillers qui se sont annoncés pour l'accompagner.
- ❖ *Plateforme média* : Thierry Arn est enchanté d'annoncer que la commune dispose, enfin !, d'un compte Instagram. Il invite le conseil à partager cette information.
- ❖ *Invitation chantier* : Hubert Dethurens a convié prochainement toutes les équipes du chantier séparatif de l'entreprise Cuénod, des SIG et le bureau d'ingénieurs à un repas afin de témoigner de notre appréciation du bon travail réalisé.
- ❖ *Invitation ProNatura* : Jean-Pierre Gantner donne lecture d'une invitation de ProNatura conviant les autorités communales à une visite guidée de la réserve naturelle de Laconnex. Le président de la commission environnement, Maxime Dethurens, se charge de transmettre des propositions de dates.

8. Divers

- ❖ *Dossier sécurisation centre du village* : Andreea Capitanescu Benetti souhaite avoir confirmation des décisions prises quant à certaines propositions faites par la commission des routes, soit l'aménagement de l'îlot Parraille (réponse : est en bonne voie) et la suppression du parcage sous le marronnier de la place. Sur ce dernier point, le maire rappelle qu'il a été acté par le conseil en mai de renoncer à cette suppression, notamment car le parcage des voitures ralentit le trafic.
- ❖ *CinéLaconnex* : Andreea Capitanescu Benetti se réjouit de l'organisation de cette nouvelle édition le samedi 8 juillet et remercie par avance de toute aide pour la mise en place et le rangement.
- ❖ *Lacollywood* : Maxime Dethurens rappelle que la Jeunesse de Laconnex réitère du 16 au 19 août des projections de cinéma.
- ❖ *Bibliothèque* : Catherine Lachat demande si la mairie pourrait envisager de faire poser une isolation thermique sous toiture avant l'hiver prochain.
- ❖ *ProSenectute* : Jean-Pierre fait état de la venue du bus ProSenectute le 22 juin à Laconnex, action dont le but est d'offrir une consultation sociale



décentralisée aux aînés.

- ❖ *Agenda culturel Champagne* : Thierry Arn rappelle avoir informé le conseil de la volonté de mettre en place un agenda commun. Il s'avère aujourd'hui que cette initiative n'a plus lieu d'être car le service informatique des communes est en cours de réaliser une plateforme pour toutes les communes du canton.
- ❖ *Lumières extérieures Vy-Neuve* : Maxime Dethurens remercie pour la réparation effectuée.

9. Questions du public

Laurent Cattin, nouvel élu au conseil municipal, qui prêtera serment à la séance de septembre, n'a pas de questions particulières à formuler.

Le président lève la séance à 20h00.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale